

FORMULE 11

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, art. 68(1))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DIVISION DE LA FAMILLE

CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ENTRE :

Le ministre du Développement social
Demandeur

- et -

Intimé(s)

ORDONNANCE DE GARDE

Nom de l'enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Dans l'affaire d'une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du
paragraphe 68(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ÉTANT CONVAINCU que l'intérêt supérieur du ou des enfants ou jeunes susnommés le commande;

AYANT DÉTERMINÉ LES OBLIGATIONS alimentaires du parent;

J'ORDONNE, en vertu du paragraphe 68(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, que la
garde et la surveillance du ou des enfants ou jeunes susnommés, les soins à leur fournir ainsi que tous les
autres droits et responsabilités parentaux à leur égard soient transférés au ministre du Développement
social pour une période de mois;

J'ORDONNE ÉGALEMENT que (*précisions relatives à l'ordonnance alimentaire et, si aucune
ordonnance n'est rendue, une déclaration à ce sujet*):

.....
.....
.....

FAIT à , le 20.....

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du
Nouveau-Brunswick, Division de la famille